

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 13 FEV. 2017

Pôle Fonction publique

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Section gestion statutaire 1

Mél : sgsf.drhfpnc@gouv.nc
Tél. : 25.60.93- Fax : 27.47.00

N° CS17-3133-94

CIRCULAIRE A l'attention des employeurs publics

Objet : Campagne de recrutement par liste d'aptitude spéciale des professeurs des écoles au titre de l'année 2017.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les personnels titulaires du cadre territorial de l'enseignement du premier degré placés sous votre autorité, de l'ouverture, au titre de l'année 2017, d'une campagne de recrutement par liste d'aptitude spéciale pour l'accès au corps des professeurs des écoles, en vue de pourvoir 20 postes.

Les conditions de recevabilité des candidatures sont précisées dans la fiche de candidature ci-jointe.

Les fiches de candidatures accompagnées des pièces justificatives doivent parvenir :

- aux employeurs **au plus tard le 7 avril 2017**
- puis à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (18 rue Paul Doumer – BP M2- 98849 Nouméa Cedex) **au plus tard le 21 avril 2017.**

Passés ces délais, les candidatures ne seront plus prises en considération.

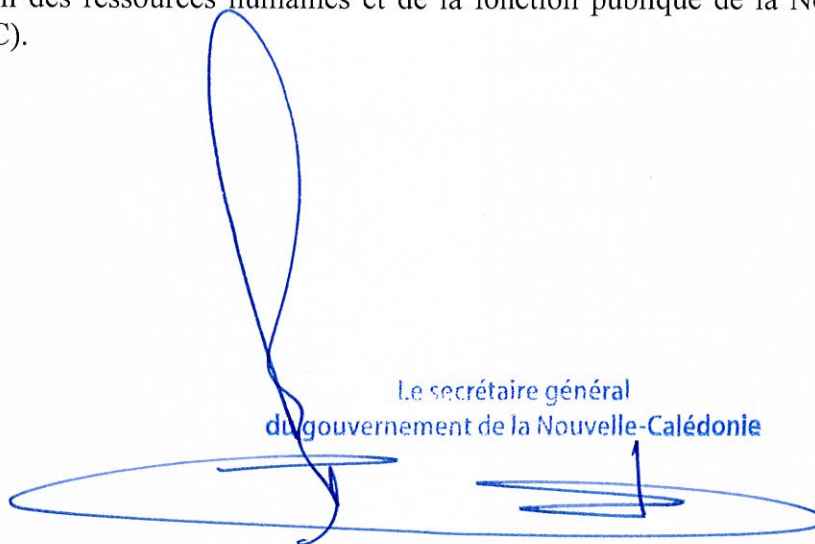
L'attention des candidats est attirée sur le fait :

1° qu'en l'absence de production des pièces justificatives, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas pris en compte ;

2° que pour être recevables, les attestations doivent être réalisées par le directeur de l'école concernée ou par la collectivité employeur.

3° que s'ils ne disposent pas des pièces justificatives nécessaires à la constitution de leur dossier, ils peuvent prendre l'attache de leur employeur en vue de solliciter une consultation de leur dossier administratif et prendre copie desdites pièces.

La présente circulaire ainsi que la fiche d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).



Le secrétaire général
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Alain MARC

ANNEE 2017

CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE SPECIALE POUR L'ACCES AU CORPS DE PROFESSEURS DES ECOLES

CONDITIONS DE RECEVABILITE (joindre toutes les pièces justificatives, à défaut le dossier sera irrecevable) :

- être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme pédagogique professionnel spécialisé, **(joindre une copie du diplôme, une attestation ou un relevé de notes)**
- exercer des fonctions statutairement dévolues au corps des personnels enseignants du premier degré, **(joindre l'attestation ci-jointe)**
- justifier de trois années de services effectifs au 11^{ème} échelon de la grille indiciaire, au 1^{er} octobre 2016. **(joindre la copie de l'arrêté d'avancement au 11ème échelon).**

CANDIDATURE A ADRESSER A VOTRE EMPLOYEUR AU PLUS TARD LE 7 AVRIL 2017

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Employeur : Province Iles Loyauté Province Nord Province Sud Vice-rectorat, DGE
 Nouvelle-Calédonie Autres (à préciser) _____

CRITERES DE CLASSEMENT
(cadre réservé à l'administration)

I - ANCIENNETE GENERALE DE SERVICE en qualité d'enseignant **fonctionnaire** au 01/03/2017

Date de titularisation : _____

(joindre l'arrêté de titularisation)

Nombre d'années
(1 pt/année – Max. 40 pts
seules comptent les années
complètes)

II - NOTE PEDAGOGIQUE D'INSPECTION

Note : _____/20

(joindre le dernier rapport d'inspection au 31/12/2016)

(rappel : seules peuvent être prises en compte les notes attribuées entre 2014 et 2016)

Note (x 2)
(max. 40 pts)

III - DIPLOMES UNIVERSITAIRES

a) Diplôme de niveau III (diplôme obtenu normalement après accomplissement de 2 ans d'études universitaires après le Bac) : _____

b) Diplôme de niveau II et plus (Licence et plus) : _____

(joindre une copie des diplômes, une attestation ou un relevé de notes)

a) 3 pts

b) 5 pts

max. 8 pts

IV - DIPLOMES PROFESSIONNELS ET MIXTES

a) CAAPSAIS/CAPA-SH/CAPEJS

b) CAFIPEMF

c) Diplôme d'Etat de psychologue scolaire

d) Diplôme de directeur d'établissement spécialisé

e) Autres diplômes (5 points quelque soit le nombre) : _____

(joindre une copie des diplômes, une attestation ou un relevé de notes) :

a) 5 pts

b) 5 pts

c) 5 pts

d) 10 pts

e) 5 pts

max. 32 pts

RAPPEL : Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration. A défaut de les avoir fournies, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas pris en compte.

La présente candidature dûment complétée doit être réceptionnée par l'employeur au plus tard le **7 avril 2017** sous peine d'irrecevabilité.

Date : _____

(Signature du candidat)

TOTAL
(max. 120 pts)

--

CADRE A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR AVANT TRANSMISSION A LA DRHFPNC

Avis favorable Avis défavorable

Observations éventuelles :

La présente candidature dûment complétée doit parvenir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le **21 avril 2017** sous peine d'irrecevabilité.

(lieu) _____ , le

(signature et cachet de l'employeur)